MINISTERE DE L'AGRICULTURE
.....
SECRETARIAT GENERAL
.....
SECRETARIAT PERMANENT DU COMITE EXECUTIF NATIONAL DU CONSEIL SUPERIEUR DE L' AGRICULTURE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

Région de……

Cercle de….
Commune de….
Village/fraction de….

PROCES VERBAL DE CONCILIATION N°….

Commission Foncière villageoise ou de fraction de……. (…….)

En référence à la loi n°2017 ___001___ du 11 Avril 2017 Portant Loi sur le Foncier Agricole

L'An deux mil……Et le……
Par devant nous,
M……Président de la Commission Foncière villageoise ou de fraction
de……
Assisté de M/Mme ……rapporteur de la Commission foncière villageoise ou de fraction.
En présence des membres de la commission villageoise ou de fraction :

N°	Prénom et Nom	Qualité	Contacts	Signature ou empreinte
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

NB : TOUTES LES TTESTATIONS DE TRANSACTION DOIVENT OBLIGATOIREMENT FAIRE L'OBJET D'ENREGISTREMENT A LA MAIRIE DANS LE REGISTRE COMMUNAL DE TRANSACTION FONCIERE

Ont comparu

M/Mme.....né(e) le.....à.....Fils (ou Fille) deet deProfession..... domicilié(e)) à Demandeur (esse)
Nationalité :

D'une part

M/Mme.....né(e) le.....à.....Fils (ou Fille) deet deprofession..... domicilié(e) à Défendeur
D'autre part.

Objet du différend (litige) :

.....
.....
.....

Après avoir entendu les parties, témoins et personnes ressources (examiné le rapport de constat et d'évaluation des services technique de l'Etat s'il y en a), il ressort que:

M/Mme..... le demandeur
.....
.....
.....

M/Mme..... le défendeur
.....
.....
.....

M/Mme.....le témoin introduit par le demandeur
.....
.....
.....

M/Mme.....le témoin introduit par le défendeur
.....
.....
.....

M/Mme.....les personnes ressources
.....
.....
.....

Points d'accord :

NB : TOUTES LES TTESTATIONS DE TRANSACTION DOIVENT OBLIGATOIREMENT FAIRE L'OBJET D'ENREGISTREMENT A LA MAIRIE DANS LE REGISTRE COMMUNAL DE TRANSACTION FONCIERE

……
……
……

Mention : Constatons la conciliation des parties et par conséquent, dressons le présent procès-verbal les jour, mois et an que dessus, le signons, après lecture et traduction faites aux parties et le transmettons au Président du tribunal de…….. pour homologation.

Le Demandeur **Le Défendeur**

Le rapporteur de la commission foncière

Le Président de la Commission Foncière Villageoise ou de Fraction

Intercaler si nécessaire une feuille annexe en cas de pluralité de demandeurs, défendeurs et témoins

NB : TOUTES LES TTESTATIONS DE TRANSACTION DOIVENT OBLIGATOIREMENT FAIRE L'OBJET D'ENREGISTREMENT A LA MAIRIE DANS LE REGISTRE COMMUNAL DE TRANSACTION FONCIERE